



# Le Mussigeois

N°179 - JANVIER 2016

Plus d'informations de MUSSIG : Connectez-vous sur le site internet  
[www.cc-selestat.fr](http://www.cc-selestat.fr), puis cliquez sur notre commune.

## Manifestations du mois

Le 09 : Vœux du Maire	Commune
Le 17 : Fête des Aînés	Commune
Le 22 : AG	Concordia
Le 22 : Don du Sang	ADSB
Le 23 : Coupe Secrétaire	SKAT
Le 23 : Théâtre	Foyer Club
Le 24 : Théâtre	Foyer Club
Le 29 : Théâtre	Foyer Club
Le 30 : Théâtre	Foyer Club
Le 31 : Café-Tour	Bruno LOSSER
Le 31 : Carnaval DESSENHEIM	Les Phénomènes du ried

## NAISSANCES

CHLOE est née le 17 novembre 2015 à Sélestat et fait la joie de ses parents GITTER Maryline et HAUG Guillaume, 8 rue Principale.

NOLAN est né le 25 novembre 2015 à Sélestat et fait la joie de ses parents Laurine WEIBEL et Gaétan LEGRAND, 28 rue de Heidolsheim.

LOU-ANN AUDREY est née le 25 novembre 2015 à Sélestat et fait la joie de ses parents Audrey RIEDINGER et Alexandre BOUCHAIN, 27a rue du Moulin.

*Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents !*

## MERCI !

La vente de charité a remporté un vif succès.  
Un grand merci à tous les participants.  
Le profit de cette vente sera versé à différentes œuvres humanitaires.



vous donne rendez-vous pour ses représentations de la saison  
théâtrale 2016 les :

Samedi 23 janvier à 20h  
Dimanche 24 janvier à 14h  
Vendredi 29 janvier à 20h  
et Samedi 30 janvier à 20h

A la Salle des Fêtes (57 rue de Heidolsheim).

Nous vous attendons nombreux pour venir découvrir ou redécouvrir  
notre théâtre alsacien.

Réservation indispensable auprès de Céline Meyer  
de 17h à 20h au 03 88 85 00 60

## Compte rendu du Conseil Municipal du 09 décembre 2015

### **ZONE ARTISANALE LE BREITEL : ATTRIBUTION DES TERRAINS**

Les travaux de viabilisation de la zone artisanale étant quasiment achevés, les lots suivants ont été attribués :

Lot n°6 cadastré section 39 parcelle n°269/41 lieu-dit Breitel avec 6,20 ares de terrain à bâtir à l'entreprise de M PETROVIC Alexandre,

Lot n°2 cadastré section 39 parcelle n°272/41 lieu-dit Breitel avec 29,98 ares de terrain à bâtir à la Sas CHM de M CHAUSSARD Olivier,

Lot n°1b cadastré section 39 parcelle n°273/41 lieu-dit Breitel avec 83,13 ares de terrain à bâtir à l'entreprise de M SCHNEIDER Benoît,

Tous, moyennant le prix de 3 100 € HT soit 3 720 € TTC l'are.

En ce qui concerne le lot 1a, cadastré en section 39 parcelle 244/41, d'une surface de 69,79 ares, actuellement en location par l'entreprise TOUT FAIRE MATERIAUX SCHNEIDER, monsieur le Maire proposera à M SCHNEIDER, une nouvelle location par bail commercial pour un montant de 420 € mensuel soit 5 040 € annuel. Ce contrat peut être interrompu à chaque moment. M. SCHNEIDER Benoît s'étant engagé à acheter ce terrain au plus tard dans 3 ans au 31 décembre 2018, mais déjà auparavant si la santé financière de son entreprise le permet.

### **PARKING SALLES DES FETES ET VOIRIE**

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté pour un montant prévisionnel de 266 000 € HT pour les travaux de l'aménagement du parking de la salle des fêtes et du club house, de l'aménagement de l'entrée rue de Heidolsheim et de la reprise de la voirie de l'amorce de la rue des Pâturages.

### **SALLE DES FETES : REVISION DU CONTRAT DE LOCATION**

Le tarif Mussigeois pour la location de la salle des fêtes est octroyé aux personnes ascendantes et descendantes directes des Mussigeois.

### **APPROBATION DE LA CONVENTION ATIP**

La commune de MUSSIG confie à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme pour une contribution fixée à 2€ par habitant et par an.

Dans ce cadre, l'ATIP apporte son concours pour la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés dans les conditions prévues à la convention à savoir l'instruction réglementaire des demandes, l'examen de leurs recevabilités et la préparation des décisions.

### **DIVERS**

#### **Smictom**

Monsieur le Maire annonce que les tarifs de la redevance n'augmenteront pas en 2016 ni les deux années suivantes. Le nouveau centre de tri travaille en une équipe et fonctionne normalement. Il permettrait d'absorber des volumes supplémentaires en passant en 2 équipes comme par le passé et donc de permettre le recyclage d'un autre territoire.

#### **Association Unter'm Baum**

La commune a mis à disposition de l'association un terrain de 20 ares rue de la Forêt à côté de la fromagerie GOETZ. Les élèves de l'école agricole de ROUFFACH ont réalisé les plantations les 18 et 19 novembre 2015. La commune y a planté 2 arbres (1 frêne et 1 noyer) pour le climat en ouverture de la COP 21 se déroulant du 30.11 au 11.12.15. Il s'agissait de marquer l'engagement de la collectivité contre le dérèglement climatique le samedi 28 novembre après le premier cours de taille de l'association. L'inauguration des lieux est prévue au printemps avec la plantation d'un saule.

#### **Démission d'une conseillère**

Mme MEYER Katia annonce en fin de séance qu'elle déposera sa démission du conseil municipal lundi 14 décembre car elle ne se sent pas à sa place. Tous ont regretté sa décision, mais la respectent.

La Famille REIBEL, dont la maison a partiellement brûlée, a été très touchée par les nombreuses marques de sympathie, et remercie l'ensemble des Mussigeois pour leur solidarité ;



## Communauté des Communes de Sélestat

Le journal n°34 du mois de Décembre de la Communauté des Communes de Sélestat pour ces 20 ans a été distribué par la poste avec les publicités. Des exemplaires sont encore disponibles en Mairie.

## SITE INTERNET

Un nouveau site internet de la commune a été créé et sera opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Vous pourrez y accéder par ce lien : [mussig.fr](http://mussig.fr)

Vous y trouverez les Mussigeois, les comptes rendus de conseil municipaux ainsi que toutes les informations concernant le village.

## CHASSE

Quand il y a une chasse signalée par des panneaux, prière de respecter la signalisation et ne pas traverser les terrains concernés pour votre sécurité. En cas d'accident, vous serez seul responsable.

## REVEILLON SAINT SYLVESTRE

L'usage des pétards ou pièces d'artifices est toléré uniquement pendant la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier entre 20h00 et 2h00 du matin. **La vente est interdite aux mineurs !**

**Le lancement ne peut se réaliser qu'à une distance minimum de 50 mètres**

## GENDARMERIE

En raison de la menace terroriste qui continue de peser sur le pays, des précautions particulières s'imposent dans le cadre des mesures VIGIPIRATE, à l'égard des messes et offices de Noël :

- attention particulière aux sacs, colis ou bagages abandonnés, par rondes effectuées à la diligence des équipes paroissiales,
- signalement à la gendarmerie de tout comportement inhabituel (pouvant s'assimiler par exemple à un repérage),
- attention particulière portée aux véhicules en stationnement à proximité des édifices

## Accès trottoirs et boîtes aux lettres :

Pour la sécurité de tous, les habitants de la commune sont invités à déneiger leur trottoir lors des intempéries hivernales. Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles. Les facteurs et les porteurs de journaux distribuent votre courrier et journal quotidiennement, et durant les intempéries hivernales, leur mission est rendue difficile lorsque les accès aux boîtes aux lettres ne sont pas dégagés.

Cela sera également profitable aux distributeurs des journaux quotidiens.

*Enfin, pour éviter tout risque en cas de verglas, il est conseillé de répandre sur le trottoir des cendres, du sable, du gravier, de la sciure de bois ou du sel.*

## PASSAGE du PEDICURE

Mardi, **12 Janvier 2016** à 14h30 à la Maison des Associations.

## Fermeture exceptionnelle des déchetteries

Les 24 et 31 décembre à 12h

le samedi 09 janvier 2016 à 15h



Le Maire, les Adjoints,  
les Conseillers Municipaux,  
et le personnel communal

vous présentent

**leurs meilleurs vœux pour l'année**

2016

